

ENSEIGNEMENT

10 RÉFORMES PASSÉES À LA LOUPE.

Pour vous aider à y
voir plus clair. Et vous
permettre de décortiquer
le **VRAI** du **FAUX**.



INTRODUCTION

LES INQUIÉTUDES QUI S'EXPRIMENT AUJOURD'HUI DANS LE MONDE DE L'ENSEIGNEMENT APPELLENT DES RÉPONSES CLAIRES, DE LA NUANCE ET DE LA TRANSPARENCE.

Depuis plusieurs semaines, les réformes de l'enseignement suscitent un débat intense. Ce 5 juin, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a procédé au vote de plusieurs de ces réformes. Ce vote acte la volonté de faire évoluer notre système éducatif pour garantir son avenir et sa soutenabilité, tout en préservant la qualité de l'enseignement.

De la maternelle à l'université, nous savons que les mesures touchent des femmes et des hommes profondément engagés. **Derrière les mobilisations, il y a des enseignantes et des enseignants, des membres du personnel éducatif, des étudiantes, des étudiants, des familles.** Il y a des inquiétudes, des doutes, de la frustration face aux efforts demandés et parfois de la colère. Ces réactions sont légitimes. Elles traduisent un attachement fort à l'école. Cet attachement, nous le partageons. Viscéralement.

Mais la réalité est là, incontournable. Les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont détériorées ces dernières années avec, entre autres, un déficit qui est passé de 350 millions d'euros en 2019 à 1,5 milliard en 2024. Ne pas agir ou postposer aurait été le choix de la facilité mais aussi celui du renoncement. Nous avons fait un autre choix : celui de la responsabilité.

Ces décisions sont exigeantes. Elles ont été mûrement réfléchies, travaillées, ajustées depuis l'automne 2025 en concertation avec les acteurs de terrain. **Mais gouverner, ce n'est pas éviter les difficultés. C'est les affronter, en regardant la réalité en face et en prenant les décisions nécessaires.**

Dans le même temps, le débat s'est polarisé. Des approximations, des caricatures et des interprétations partielles ont brouillé la compréhension des enjeux. Certaines prises de position ont amplifié les peurs plutôt qu'éclairé les faits. Cela ne rend

service ni aux enseignants, ni aux élèves, ni à l'école.

Nous refusons cette confusion. Nous refusons les simplifications qui déforment la réalité. Nous assumons un cap : celui de la clarté, de la transparence et de la vérité.

Ce document s'inscrit dans cette démarche. Il ne cherche pas à minimiser les implications ni les difficultés mais à les objectiver. Il ne prétend pas imposer une vision, mais donner les clés pour que chacun puisse comprendre et se forger une opinion en connaissance de cause.

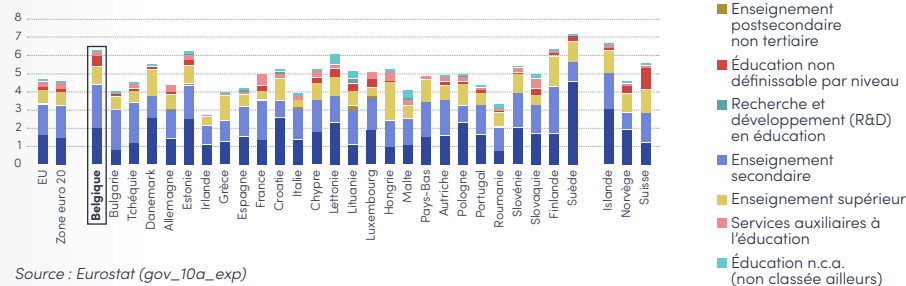
L'enseignement : une priorité claire et assumée

LA BELGIQUE PARMIS LES MEILLEURS ÉLÈVES EUROPÉENS EN TERMES D'INVESTISSEMENTS DANS L'ENSEIGNEMENT.

À l'échelle internationale, la Belgique figure parmi les pays qui investissent le plus dans l'éduca-

tion. Nous nous classons parmi les meilleurs élèves européens en la matière.

Dépenses totales des administrations publiques en matière d'éducation, 2023 (% du PIB)



Source : Eurostat (gov_10a_exp)

Cet engagement traduit un choix de société : celui de faire de l'enseignement une politique prioritaire. Et ce choix, nous l'assumons pleinement.

Investir dans l'enseignement, c'est investir dans l'avenir. **C'est donner à chaque jeune les moyens de comprendre le monde, d'y trouver sa place et d'y contribuer.** C'est préparer une société plus épanouie, parce que mieux formée. Plus forte, parce que plus compétente. Plus prospère, parce que capable d'innover, de s'adapter et de relever les défis de demain.

Mais cet investissement nous oblige aussi. Il est financé par nos impôts. Quand chaque ménage investit en moyenne plus de 400 euros chaque mois pour l'éducation, cela nous impose d'être exigeants, lucides et responsables quant à l'utilisation des moyens engagés. Il ne s'agit pas seulement d'investir beaucoup, mais d'investir mieux pour garantir l'efficacité, l'équité et la qualité de notre système éducatif.

C'est dans cet esprit que les réformes doivent être comprises : non pas comme une remise en cause de cette ambition, mais comme la condition pour la préserver et la renforcer dans la durée.



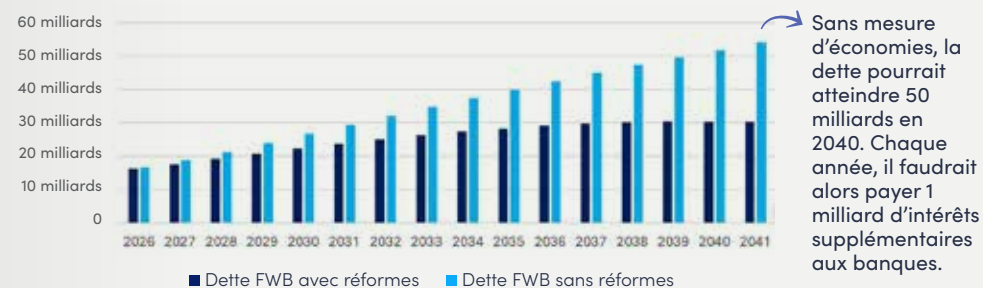
POURQUOI DES EFFORTS MAINTENANT ?

En 2025, la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre plus de 70 % de son budget, soit 10,65 milliards d'euros, à l'enseignement.

Malgré un effort important de tous les francophones, **la Fédération dépense plus qu'elle ne perçoit et doit emprunter.** Ce déficit structurel génère une dette et des intérêts croissants.

Certains réclament un report des réformes. Une solution simple et séduisante. En réalité, chaque année qui passe, c'est une dette qui augmente et une charge d'intérêts qui devient plus lourde. **À terme, si nous ne faisons rien, c'est 1 milliard d'euros supplémentaire qui sera englouti en intérêts bancaires chaque année.** 1 milliard d'euros en plus pour payer des intérêts plutôt qu'investi dans l'enseignement, au service des étudiantes et des étudiants.

Projection de la dette FWB



Il ne s'agit pas de dogmatisme budgétaire, mais bien de préserver notre capacité à financer durablement l'éducation. Refuser d'agir aujourd'hui, c'est donc alourdir la facture de demain et endetter nos enfants.

1. Augmentation de la charge horaire	8
2. Congé maladie	12
3. Repas scolaires gratuits	14
4. Fournitures scolaires gratuites	16
5. Les enseignants détachés	18
6. Minerval	20
7. Tronc commun	22
8. DPPR	24
9. CDI enseignants	26
10. Certifications scolaires	28



10 RÉFORMES PASSÉES À LA LOUPE.

RÉFORME 1

Augmentation de la charge horaire des enseignantes et des enseignants du secondaire supérieur

C'EST SANS DOUTE LA MESURE QUI CRISTALLISE LE PLUS DE RÉACTIONS. FAISONS LE POINT.

Un effort important demandé aux professeurs du secondaire supérieur

En quoi consiste la mesure ? La réforme prévoit de faire passer la charge horaire des enseignants du secondaire supérieur de **20 à 22 périodes de cours face aux élèves**. Concrètement, cela signifie **deux périodes « face classe » supplémentaires**. L'objectif est de **renforcer la présence des enseignants** là où leur action est la plus directe auprès des élèves.

C'est clairement un effort important qui est demandé aux professeurs du secondaire supérieur. Nous comprenons que ce soit difficile à accepter, surtout pour celles et ceux qui ont une charge de correction particulièrement lourde.

Pourquoi avoir demandé à ces professeurs de faire l'effort ?

Considérant la charge horaire en maternelle (26 périodes/semaine), en primaire (24 périodes/semaine) et en secondaire inférieur (22 périodes/semaine), il n'était pas envisageable d'augmenter leur charge de travail, même si on ne peut pas strictement comparer le travail entre les différents degrés.

Partant de ce constat, la solution la plus acceptable était d'aligner le nombre de périodes à prester dans le secondaire supérieur avec le secondaire inférieur. D'autant plus qu'avant le Pacte pour un enseignement d'excellence (2018), une bonne partie des enseignants du secondaire supérieur assuraient déjà 22 périodes. Il est par ailleurs important de préciser que l'enseignement spécialisé n'est pas concerné par cette réforme et intéressant de noter que plusieurs pays européens ont également fait le choix d'harmoniser la charge horaire entre les niveaux d'enseignement.

Pourquoi cet effort est-il nécessaire ?

Cette décision repose sur deux raisons principales : **une contrainte budgétaire** qui nous oblige à redresser les finances publiques tout en préservant la qualité de l'enseignement et une **réponse immédiate à la pénurie d'enseignantes et d'enseignants, qui risque d'être renforcée par le**

fait qu'aucun nouvel enseignant ne sera diplômé cette année vu l'allongement de la formation de 3 à 4 ans. De nombreuses écoles font déjà face à une **pénurie importante de professeurs**, entraînant des classes sans enseignant ou des cours assurés par du personnel sans titre pédagogique. Sans mesure, ce phénomène pourrait encore s'aggraver.

L'augmentation du temps de présence en classe vise à assurer un encadrement plus stable.

Des mesures pour garantir l'emploi

Chaque année, **environ 4.000 enseignantes et enseignants quittent leur fonction dans l'enseignement secondaire**, principalement à la suite de départs à la retraite ou de réorientations professionnelles. Sachant que l'augmentation de 2 périodes dans l'enseignement secondaire supérieur représente 1350 équivalents temps plein, ce renouvellement naturel du corps ensei-

gnant permettra d'absorber les ajustements de charge horaire **sans entraîner de perte globale d'emploi**.

Au-delà de cet équilibre structurel, il est cependant possible qu'à court terme ou au niveau local, les postes vacants ne correspondent pas au profil des personnes disponibles. C'est pour cela que la réforme prévoit aussi des **garanties pour protéger les situations individuelles**, en particulier celles des enseignants temporaires. Suite à la concertation avec les syndicats, les mesures de réaffectation des enseignants nommés sont **gelées pendant un an**, sans impact financier pour ces derniers, ce qui protégera les enseignants temporaires qui travaillent dans les heures que reprendraient ces enseignants nommés.

Face aux craintes de voir, malgré tout, certains enseignants non nommés (temporaires prioritaires) perdre tout ou partie de leur charge horaire sans solution alternative crédible, le gouvernement a décidé de prévoir des

mesures complémentaires et des budgets spécifiques pour leur garantir une affectation à la rentrée. En cas d'absence de nouvelle attribution immédiate, ils seront **maintenus dans leur école actuelle**, dans l'attente d'une nouvelle charge dans un autre établissement.

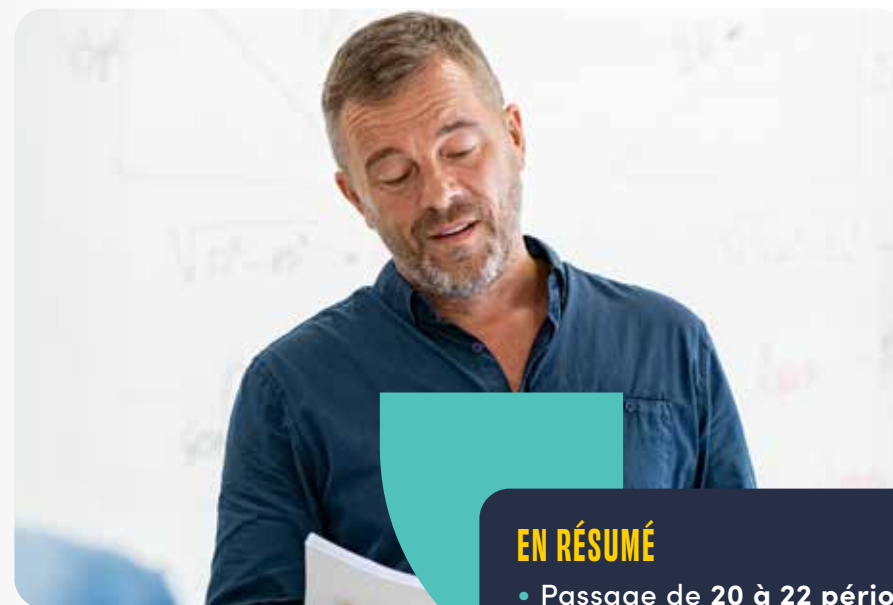
Aucun enseignant (nommé ou temporaire prioritaire) ne sera laissé au bord du chemin.

Des mesures de soutien supplémentaires

La réforme s'accompagne aussi de plusieurs dispositifs d'accompagnement et de revalorisation :

→ **Allègement de 2 périodes** : pour les enseignants débutants ainsi que pour ceux âgés de plus de 60 ans, afin de tenir compte des réalités spécifiques en début de carrière et en fin de parcours professionnel.

→ **Revalorisation salariale** : les jeunes diplômés issus de la formation en 4 ans bénéficient d'une **revalorisation de salaire de 5 %**.



EN RÉSUMÉ

- Passage de **20 à 22 périodes** pour les enseignants du secondaire supérieur.
 - Mesure motivée par des **contraintes budgétaires et la pénurie d'enseignants**, afin de renforcer la présence en classe.
 - Les départs naturels ainsi que les mesures obtenues absorbent les ajustements de charge horaire sans entraîner de perte globale d'emploi.
 - Mesures d'accompagnement : allègement pour débutants et +60 ans, revalorisation salariale (+5 %), reconnaissance de fonctions d'encadrement et refinancement des écoles.
- **Reconnaissance des fonctions d'encadrement** : les directions de l'enseignement fondamental ainsi que les maîtres de stage voient leur rôle **mieux reconnu et valorisé**, en raison de leur importance dans la formation et l'accompagnement des enseignants.
- **Refinancement progressif des écoles** : les établissements libres, communaux et provinciaux bénéficient d'un **renforcement progressif des moyens**, dans l'objectif de réduire les inégalités entre élèves et d'assurer une plus grande équité entre établissements.

RÉFORME 2

Congé maladie: ce qui change (et ce qui ne change pas)

UN SYSTÈME DE PROTECTION TOUJOURS SPÉCIFIQUE ET DES RÈGLES DE CONGÉ MALADIE ADAPTÉES.

Les réformes décidées permettent de **préserver un système de protection spécifique pour le monde enseignant**. Malgré les efforts demandés, celui-ci conserve des garanties solides et **plus prévenantes que de nombreux dispositifs comparables dans d'autres secteurs**.

Protéger en priorité les situations les plus graves

La réforme place au centre de ses priorités la protection des enseignantes et des enseignants confrontés à des **maladies graves et de longue durée**. Pour ces situations, **aucun changement n'est appliqué** : le régime actuel est **maintenu à 100 %**. Il s'agit d'une garantie essentielle, clairement affirmée et pleinement assumée.

Des régimes spécifiques toujours protégés

La réforme ne remet pas en cause les protections essentielles déjà en place. Elle permet de préserver des dispositifs spécifiques importants pour les enseignants, dont le « pot maladie », soit le **capital de jours de maladie** qu'une enseignante ou un enseignant peut épargner en cas d'absence de maladie. Celui-ci est maintenu à 182 jours maximum avec maintien du traitement à 100 %. Nous avons voulu préserver la logique de ce mécanisme particulier **au statut des enseignants**.

Ce qui change : après l'épuisement du « pot maladie », l'enseignant recevait jusqu'ici 80 % de son salaire dans un premier temps, puis 70 % dans un second et finalement 60 %. À partir de la rentrée prochaine, le salaire passera directement à 60 % après l'épuisement du pot.

Encadrement du mi-temps thérapeutique et des absences de courte durée

Les conditions d'accès au mi-temps thérapeutique sont revues. La durée jusqu'ici illimitée passe à deux ans maximum et ce, deux fois durant la carrière. La rémunération de la partie non prestée qui était de 80 % au départ puis de 60 %, passe à 60 % immédia-

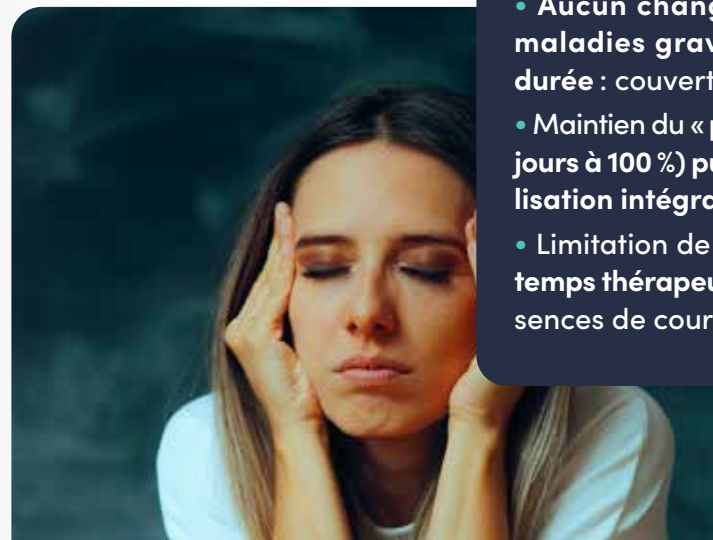
tement. Les personnes souffrant d'une maladie grave ne sont pas concernées par cette réforme.

Les **absences de courte durée sans certificat médical** (moins de deux jours consécutifs) sont, elles, désormais limitées à **trois jours par an**.

Ces éléments confirment que la réforme ne vise pas une uniformisation rigide, mais tend vers un **équilibre entre adaptation du système et maintien de protections fortes là où elles sont indispensables**.

EN RÉSUMÉ

- Maintien d'un régime de congé maladie spécifique et protecteur pour les enseignants.
- Aucun changement pour les maladies graves et de longue durée : couverture à 100 %.
- Maintien du « pot maladie » (182 jours à 100 %) puis 60 % après utilisation intégrale.
- Limitation de la durée des mi-temps thérapeutiques et des absences de courte durée.



RÉFORME 3

Repas scolaires gratuits : une réforme du modèle, pas un abandon

CONTRAIREMENT À CE QUI EST SOUVENT ENTENDU,
LE SOUTIEN AUX ÉCOLES POUR L'ALIMENTATION
DES ÉLÈVES NE DISPARAÎT PAS.

Le dispositif des repas gratuits, initialement lancé comme projet pilote, avait pour objectif de tester la faisabilité de la gratuité dans les écoles. L'évaluation sur le terrain a mis en évidence plusieurs limites :

- un système complexe reposant sur des appels à projets ;
- une mise en concurrence entre établissements ayant ou n'ayant pas accès à ce financement ;
- un système difficile à généraliser dans un cadre budgétaire contraignant ;
- et une partie des budgets qui n'était pas pleinement utilisée.

Simplifier et mieux cibler

Il a été décidé de faire évoluer le modèle tout en maintenant une part des moyens existants. Ces moyens sont désormais intégrés directement dans les budgets de fonctionnement de toutes les écoles en encadrement différencié (760 établissements, contre 429 écoles participantes sous l'ancien régime de l'appel à projets), c'est-à-dire celles qui accueillent les publics les plus fragilisés. Le budget total passe de 16 millions (dépenses 2024-25) à 14 millions, à partir de la prochaine rentrée.



Un système plus souple

Les directions disposent désormais d'une **enveloppe globale (calculée sur le nombre d'élèves)**, qu'elles peuvent utiliser en fonction des besoins réels de leur école et de leur public. Cela permet de proposer un plat gratuit ou à prix réduit, renforcer les dispositifs existants ou répondre à d'autres priorités locales.

Cette évolution permet également de corriger une difficulté juridique importante : la gratuité des repas relève davantage de l'aide aux familles que du champ strict de l'enseignement.

Un objectif inchangé : soutenir les élèves qui en ont le plus besoin

L'enjeu reste pleinement le même : soutenir les enfants les plus fragilisés et garantir de meilleures conditions d'apprentissage.

Désormais, cela passe par un système reposant sur une utilisation plus ciblée des moyens. Nous considérons par ailleurs que les écoles sont les mieux placées pour en assurer la mise en œuvre.

EN RÉSUMÉ

- **Le système de repas gratuits et de soutien aux élèves est maintenu mais évolue.**
- **Le projet pilote a montré des limites : complexité, inégalités et budgets sous-utilisés.**
- **Les moyens sont désormais intégrés directement aux budgets des écoles en encadrement différencié.**
- **Les directions disposent d'un montant qu'elles peuvent utiliser comme elles le souhaitent.**

RÉFORME 4

Fournitures scolaires gratuites : un dispositif optimisé et étendu

LA GRATUITÉ DES FOURNITURES SCOLAIRES N'EST PAS REMISE EN CAUSE. ELLE EST AU CONTRAIRE PROGRESSIVEMENT ÉTENDUE À DAVANTAGE D'ÉLÈVES.

Jusqu'ici, le dispositif mis en place en 2019 concernait uniquement les enfants de la 1^{re} maternelle à la 3^e primaire. À partir de la rentrée 2026, une nouvelle étape est franchie : le soutien pour l'acquisition des fournitures sera progressivement étendu à l'ensemble de l'enseignement fondamental.

Une logique de ciblage et d'utilisation plus efficace des ressources

Dans un contexte de responsabilité budgétaire, les montants alloués sont ajustés afin de garantir une meilleure utilisation des moyens publics. L'objectif est de passer

d'une logique d'achats annuels systématiques à une approche fondée sur la mise à disposition du matériel et sa mutualisation au sein des établissements.

Une organisation des moyens repensée

L'extension à tout le primaire s'accompagne d'une adaptation importante du mode de financement. **Les budgets sont désormais directement intégrés aux subventions de fonctionnement des écoles**, ce qui simplifie leur gestion et renforce l'autonomie des établissements. Les écoles disposent ainsi de ressources globales qu'elles peuvent mobiliser de manière plus souple et plus adaptée à leurs besoins.

Un système plus durable

Cette réforme vise à optimiser les ressources disponibles. Elle s'inscrit dans une logique de durabilité et de ciblage renforcé, tout en poursuivant un objectif inchangé : réduire les coûts liés à la scolarité des familles et garantir un accès équitable aux fournitures pour chaque élève.

EN RÉSUMÉ

- La gratuité des fournitures scolaires est **maintenue et élargie progressivement** jusqu'à la fin des primaires.
- Le financement est **simplifié et intégré aux budgets des écoles**, avec plus d'autonomie.
- Le système évolue vers une **meilleure utilisation des ressources**.
- Passage d'achats annuels systématiques à une logique de mutualisation et de durabilité.
- Objectif inchangé : **réduire le coût pour les familles et garantir l'équité entre élèves**.
- Consacrant le principe « 1 élève = 1 élève », au cours des prochaines années, la diminution du budget alloué aux fournitures scolaires sera plus que compensée par l'augmentation du budget de fonctionnement dans les écoles officielles subventionnées et libres.



RÉFORME 5

Les enseignants détachés

AUJOURD'HUI, ENVIRON 1.700 ENSEIGNANTS SONT DÉTACHÉS DE LEUR FONCTION D'ENSEIGNEMENT POUR TRAVAILLER DANS D'AUTRES STRUCTURES : FÉDÉRATIONS DE POUVOIRS ORGANISATEURS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE. CERTAINS « DÉTACHÉS » SONT RÉMUNÉRÉS PAR LE BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT, CE QUI MOBILISE DES RESSOURCES HUMAINES IMPORTANTES DANS UN CONTEXTE DE PÉNURIE.

La réforme ne remet pas en cause le principe des détachements. Elle vise à préserver les missions utiles menées par ces acteurs, tout en réorientant progressivement les ressources vers les classes, là où les besoins sont les plus criants.

Un cadre recentré et mieux ciblé

Le dispositif est ajusté afin de mieux répondre aux besoins actuels de l'école et à la réalité budgétaire.

Concrètement, les organisations concernées recevront 70 % du coût d'un enseignant détaché afin de pouvoir continuer à assurer leurs missions. Avec ces moyens, ces organisations seront libres de choisir le profil qui leur correspond le mieux, sans obligation de recourir exclusivement à des enseignants.

Pour des missions spécifiques, des détachements d'enseignants seront maintenus.

Objectif : renforcer la présence en classe

L'objectif de la réforme est double : maintenir les missions utiles hors enseignement, tout en réorientant progressivement les ressources humaines et financières vers les classes, dans un contexte de pénurie d'enseignants.

Chaque enseignant compte. Chaque présence devant une classe est essentielle pour garantir un encadrement de qualité aux élèves.

EN RÉSUMÉ

- Environ 1.700 enseignants sont actuellement détachés hors des classes, tout en restant payés par le budget de l'enseignement.
- Le système est maintenu mais le nombre de détachements est plus limité.
- Les organisations concernées recevront 70 % du coût salarial d'un enseignant détaché.
- Objectif : préserver les missions utiles tout en réorientant les ressources vers les classes.



RÉFORME 6

Minerval : plus de progressivité pour préserver l'accessibilité

LA RÉFORME INTRODUIT UNE PROGRESSIVITÉ DU MINERVAL AFIN DE PRÉSERVER CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN ET D'ADAPTER LA CONTRIBUTION DE CHACUN À SA SITUATION.

Le minerval n'avait pas été indexé depuis 2010. Dans un contexte budgétaire exigeant, une adaptation devenait donc nécessaire. Le Gouvernement a choisi de procéder à cet ajustement tout en veillant à **préserver l'accessibilité de l'enseignement supérieur.**

Plutôt qu'une augmentation identique pour tous, les étudiantes et les étudiants sont répartis en plusieurs catégories :

- Les étudiants boursiers, soit plus d'un sur cinq, restent **totalemment exemptés et paient 0 euro** (22 % des étudiants)
- Les étudiants modestes paient 374 euros par an (10 % des étudiants contre 1 % actuellement)
- Une catégorie intermédiaire reste au prix de 2010 : 835 euros (10 % des étudiants)

→ Le minerval complet fixé à 1.194 euros, correspondant au coût de 2010 indexé avec l'inflation, pour les autres étudiants (58 %).

Un système qui protège les plus fragiles

Cette progressivité permet concrètement à **une part importante des étudiants de conserver un minerval réduit**, tandis que les autres voient leur contribution ajustée à un niveau correspondant à ce qu'aurait été le minerval s'il avait suivi l'évolution normale de l'inflation depuis 15 ans.

L'enjeu est de **renforcer l'équité du système**, en protégeant les étudiantes et les étudiants les plus vulnérables tout en répartissant l'effort de manière plus juste.

Des moyens préservés pour les établissements et les étudiants

Dans le même temps, les établissements d'enseignement supérieur conservent leurs moyens de fonctionnement, garantissant la continuité et la qualité de l'offre de formation.

Les services sociaux restent quant à eux pleinement accessibles et renforcent leur rôle d'accompagnement des étudiants, notamment en matière de logement, d'alimentation, de matériel ou de santé.

Une réforme globale d'équilibre et d'équité

Dans les Hautes Écoles et les écoles supérieures des arts, la réforme s'accompagne également de la suppression de frais afférents aux biens et services et de frais complémentaires parfois importants, ce qui améliore la lisibilité et l'équité du système.

Au final, il s'agit d'une réforme d'équilibre : **un financement plus juste, une meilleure protection des étudiants les plus fragiles et**

un enseignement supérieur qui reste parmi les plus accessibles en comparaison internationale.

Le régime particulier d'application dans certaines Hautes Écoles proposant un minerval réduit sera dorénavant aligné afin de garantir une contribution équitable de chacun.

EN RÉSUMÉ

- Le minerval est réajusté après 15 ans sans indexation, dans un contexte budgétaire contraint.
- Introduction d'une **progressivité des montants** selon les revenus des familles.
- **Aucun impact sur une part importante des étudiants les plus fragiles** : leur minerval reste identique ou diminue (les boursiers restent à 0 €).
- Les étudiants qui ne sont pas concernés par les 3 premiers paliers voient leur minerval revenir au niveau de 2010 en tenant compte de l'inflation.
- Les établissements et services sociaux **conservent leurs moyens et leur rôle d'accompagnement.**
- Objectif : **plus d'équité et un système plus juste sans remettre en cause l'accessibilité.**

RÉFORME 7

Tronc commun : mieux accompagner, mieux orienter, mieux réussir

LE PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE CONFIRME LE TRONC COMMUN COMME UN PILIER CENTRAL DE LA RÉFORME ÉDUCATIVE. OBJECTIFS : DONNER À CHAQUE ÉLÈVE UNE BASE SOLIDE DE COMPÉTENCES JUSQU'À 15 ANS, RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES ET RENFORCER LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES.

Le tronc commun cherche à mieux répondre aux réalités du terrain et aux besoins des élèves, tout en veillant à déceler plus précocement les difficultés d'apprentissage afin de pouvoir y remédier dès les premiers signes.

Dans une logique d'équité, le premier degré différencié est progressivement supprimé. Tous les élèves de première secondaire sont désormais regroupés dans des classes communes, avec la possibilité de rattraper le CEB, pour les élèves qui ne l'auraient pas obtenu, en fin de première

secondaire. L'idée centrale est d'**éviter les trajectoires de relégation précoce et de renforcer l'égalité des chances.**

Un accompagnement renforcé pour faire réussir chaque élève

L'accompagnement des élèves est renforcé de manière significative. Un suivi personnalisé est intégré à l'horaire pour tous, et les élèves en difficulté bénéficient d'un accompagnement renforcé et individualisé afin de surmonter leurs obstacles et progresser.

Une réforme au service de la réussite

La possibilité d'entrer en contact avec des réalités plus concrètes est encouragée grâce à trois leviers : deux jours d'observation professionnelle pendant les jours blancs en première secondaire, la possibilité d'organiser des stages en deuxième et le test de deux activités orientantes en troisième. Objectif : permettre à chaque élève d'affiner son projet et de construire un choix éclairé, sans être pour autant déjà orienté.

La réforme s'accompagne enfin d'une réorganisation des enseignements et des fonctions, avec des ajustements de grilles horaires et de disciplines. Des mesures d'accompagnement sont prévues pour les enseignants afin de soutenir ces transitions et de garantir la continuité de l'emploi.

Au final, l'ambition reste inchangée : offrir un parcours plus cohérent, plus équitable et mieux accompagné, où chaque élève peut progresser et construire son avenir sur des bases solides.

EN RÉSUMÉ

- Le tronc commun est confirmé comme pilier de la réforme éducative jusqu'à 15 ans.
- **Accompagnement renforcé des élèves** et soutien individualisé.
- Réorganisation des enseignements avec **mesures d'accompagnement pour les enseignants.**
- Objectif : **réduire les inégalités et renforcer les apprentissages fondamentaux.**

RÉFORME 8

DPPR : un cadre de fin de carrière plus clair et harmonisé

LA DPPR EST UN RÉGIME SPÉCIFIQUE POUR LES ENSEIGNANTS. ELLE LEUR PERMET D'AMÉNAGER LEUR FIN DE CARRIÈRE, SOIT EN RÉDUISANT PROGRESSIVEMENT LEUR CHARGE DE TRAVAIL, SOIT EN QUITTANT PLUS TÔT LEUR FONCTION, SELON DES MODALITÉS ENCADRÉES.

La DPPR – *Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite* – est pleinement maintenue. Elle constitue une véritable reconnaissance des spécificités des fins de carrière du métier d'enseignante et d'enseignant. La réforme ne remet pas en cause ce droit, mais vise à en améliorer la cohérence et la lisibilité tout en le limitant à 24 mois maximum.

Un cadre simplifié

Jusqu'à présent, la durée de la DPPR pouvait varier selon différents paramètres (ancienneté, type de réduction de charge, organisation choisie) et dépassait, dans certains cas, largement les deux ans.

La réforme introduit désormais une règle unique et claire : **la durée maximale de la DPPR sera**



EN RÉSUMÉ

- La DPPR est un régime spécifique à l'enseignement pour aménager la fin de carrière.
- Le dispositif est maintenu.
- Durée désormais harmonisée à maximum 24 mois (2 ans).
- Réforme de modernisation en lien avec les évolutions des régimes de pension en cours au niveau fédéral.

fixée à 24 mois calendaires, soit deux années, quelle que soit la situation individuelle ou la formule choisie.

Un objectif de clarté et de prévisibilité

Cette harmonisation poursuit un double objectif. D'une part, adapter le dispositif à l'évolution des régimes de pension et des fins de carrière. D'autre part, offrir un cadre **plus lisible, plus stable et plus prévisible** pour les enseignantes et les enseignants comme pour les pouvoirs organisateurs.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté plus large de modernisation du système, afin d'assurer une meilleure cohérence globale des parcours de fin de carrière.

La mesure est envisagée pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2027, en lien avec les réformes en cours au niveau fédéral.

CDI enseignants : une réflexion en cours pour stabiliser les débuts de carrière

LE DOSSIER DIT DU « CDI ENSEIGNANTS » SUSCITE DE NOMBREUSES RÉACTIONS, SOUVENT FONDÉES SUR DES INTERPRÉTATIONS ÉLOIGNÉES DE L'ÉTAT RÉEL DES TRAVAUX. IL EST DONC ESSENTIEL DE RAPPELER QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE RÉFORME FINALISÉE, MAIS BIEN D'UN TRAVAIL EN COURS, INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Concernant le « CDI enseignants », les pistes évoquées évoluent encore et ne constituent en rien des décisions arrêtées. Les documents qui ont circulé à ce stade représentent uniquement une base de réflexion, regroupant plusieurs pistes qui doivent encore être analysées séparément.

L'enjeu : stabiliser les débuts de carrière et renforcer l'attractivité

L'ambition centrale de cette réflexion est de répondre à un problème structurel bien réel : **la forte instabilité des débuts de carrière dans l'enseignement**. Aujourd'hui,

de nombreux jeunes enseignants enchaînent contrats temporaires et périodes d'incertitude pendant plusieurs années.

Cette situation génère un stress important alors que le début de carrière est déjà un moment difficile. Cela fragilise les équipes, complique les parcours professionnels et nuit à l'attractivité du métier. C'est précisément pour répondre à ce constat que les discussions sont menées. Il ne s'agit ni de privatisation, ni d'alignement sur des logiques privées, mais bien d'une réflexion interne au service public visant à améliorer son fonctionnement.

Des pistes de travail encore ouvertes

Plusieurs pistes sont aujourd'hui sur la table, sans qu'aucune décision ne soit prise.

L'une d'elles concerne une possible harmonisation des statuts, afin de rendre les parcours plus lisibles et de faciliter certaines mobilités entre réseaux.

Une autre explore l'hypothèse de regroupements de pouvoirs organisateurs (PO), dans une logique d'organisation territoriale afin de faciliter la vie des professeurs, sans aucunement nier l'autonomie pédagogique des PO. Ces options soulèvent encore de nombreuses questions de mise en œuvre et doivent donc encore être évaluées.

Enfin, la question du financement et des cotisations sociales fait l'objet d'une attention particulière. Des discussions sont en cours avec le niveau fédéral afin d'évaluer les impacts éventuels. Une ligne rouge est clairement posée : **aucune réforme ne peut**

être envisagée si elle fragilise le financement de l'enseignement ou crée une charge budgétaire insoutenable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La méthode retenue est volontairement progressive : poursuivre les concertations, examiner les options une à une et éviter toute décision précipitée.

EN RÉSUMÉ

- Le dossier **CDI enseignants est un travail en cours, pas une réforme finalisée.**
- Objectif : **stabiliser les débuts de carrière et renforcer l'attractivité du métier.**
- Réponse à une réalité : **forte précarité des jeunes enseignants en début de parcours.**
- Plusieurs pistes à l'étude (statuts, organisation, mobilité), **sans décision prise.**
- Cadre inchangé : **service public, pas de privatisation ni de modèle privé.**
- Toute évolution devra être **utile pour les enseignants et soutenable budgétairement.**

RÉFORME 10

Certifications scolaires : des repères plus clairs pour mieux accompagner les élèves

LES RÈGLES RELATIVES À LA CERTIFICATION DES ÉLÈVES ÉVOLUENT. ELLES CONCERNENT LE CEB, LE CE1D ET LE CESS, AVEC UN OBJECTIF CENTRAL : RENFORCER LA LISIBILITÉ DES ACQUIS ET DÉTECTER LES PROBLÈMES AU PLUS VITE POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS.

Qu'est-ce qui change ? Pour le CEB, l'élève devra désormais obtenir au minimum **50 % dans chaque matière** et une moyenne de **60 % à l'épreuve externe commune** pour que le certificat soit délivré de plein droit.

Pour le CE1D et le CESS, un seuil de **60 % à chaque épreuve externe** devient un repère important pour éclairer la décision du conseil de classe dans l'évaluation de la réussite de la discipline.

Mieux détecter les difficultés pour mieux soutenir les élèves

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte plus large de lutte contre les inégalités scolaires, mises en évidence par les études internationales comme PISA, qui montrent des écarts persistants de performance entre élèves. Le Pacte pour un enseignement d'excellence s'inscrit déjà dans cette dynamique de réduction des inégalités.

L'enjeu n'est **pas de durcir les parcours**, le passage dans l'année suivante restant de la **responsabilité du conseil de classe**, mais de mieux sécuriser les apprentissages. Des résultats « juste suffisants » peuvent parfois masquer des fragilités qui apparaissent plus tard ; le nouveau seuil de 60 % permet de mieux les repérer en amont.

Un outil pédagogique au service de la réussite

Il est essentiel de le rappeler : le niveau des épreuves ne change pas. Les évaluations restent définies selon les mêmes standards par les instances compétentes. Ce qui évolue, c'est le repère de réussite, afin de mieux refléter la maîtrise réelle des compétences et identifier les lacunes. Le but étant de pouvoir y remédier rapidement et éviter l'effet 'boule de neige' pour la suite du parcours.

Dans cette logique, le seuil de 60 % devient un **outil pédagogique de prévention**. Il permet de cibler plus tôt les élèves en difficulté et de déclencher, lorsque nécessaire, des dispositifs d'accompagnement renforcé.

L'objectif n'est **pas de sélectionner davantage**, mais de **mieux soutenir chaque élève**. Dans le cadre du tronc commun, cette réforme s'inscrit dans une ambition claire : construire un système à la fois plus exigeant dans ses repères et plus attentif aux besoins individuels, afin de sécuriser les parcours et favoriser la réussite de tous.

EN RÉSUMÉ

- Réforme des certifications (CEB, CE1D, CESS) pour clarifier les acquis des élèves.
- Les épreuves ne changent pas, seuls les repères d'évaluation évoluent.
- Objectif : mieux détecter les difficultés en amont, sans durcir le passage de classe.



CONCLUSION

Agir aujourd'hui pour protéger demain

La Belgique consacre 5,6 % de son PIB à l'enseignement, un niveau supérieur à la moyenne de l'OCDE. Cet effort témoigne d'un choix de société fort : investir dans la formation, la jeunesse et l'avenir. Mais cet engagement ne peut occulter une réalité devenue incontournable : la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles se dégrade structurellement.

Le déficit continue de se creuser et fragilise progressivement notre capacité à financer dura-

blement les missions essentielles de la Fédération : l'enseignement, la petite enfance, la culture ou encore l'aide à la jeunesse. **Sans correction de trajectoire, c'est l'ensemble du système qui serait exposé à des tensions croissantes, au détriment de la qualité des services rendus aux citoyens.** L'objectif fixé est de stabiliser le déficit à 1,2 milliard d'euros d'ici 2029, afin de permettre ensuite un retour progressif vers l'équilibre.

Cette contrainte n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de levier fiscal propre pour augmenter ses recettes. Dans ce contexte, aucun secteur ne peut être totalement exempté d'un effort collectif.

C'est dans cet esprit que des travaux budgétaires rigoureux ont été menés, appuyés par des analyses indépendantes visant à objectiver les choix. Les mesures prises répartissent l'effort, protègent les publics les plus fragiles et maintiennent les missions fondamentales du service public.

Ne pas agir aujourd'hui aurait un coût bien plus élevé demain. À l'horizon 2029, le poids des intérêts de la dette pourrait atteindre 600 millions d'euros par an, contre environ 350 millions aujourd'hui. Stabiliser les finances, c'est donc éviter que des ressources toujours plus importantes ne soient absorbées par la dette au détriment direct des écoles, des enseignantes, des enseignants et des élèves.

Ce chemin de responsabilité s'est construit dans le respect des procédures de concertation prévues. Les échanges avec les organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs ont permis de faire évoluer plusieurs dispositions. Toutefois, les attentes exprimées par de nombreux acteurs quant à une association plus précoce aux réflexions et aux arbitrages doivent être reconnues.

Préserver ce qui fait le cœur de la Fédération Wallonie-Bruxelles est la seule boussole qui a guidé notre action. Former, émanciper, soutenir les plus fragiles et garantir l'égalité des chances sont des priorités non négociables. Agir aujourd'hui, c'est précisément se donner les moyens de les garantir demain.



**Les
Engagés**

LE COURAGE DE CHANGER

www.lesengages.be

Jun 2026

info@lesengages.be